Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212202832-20251127-10_11_2025-DE

SEANCE DU 27 Novembre 2025

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la Mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 17 novembre 2025	
Présents :	Claude PIRIOU	Alexandre LE DANTEC
	Laure ROPERS	Gérard LE CABEC
	Arnaud LE BRAS	Claude HAMON
	Eric MORDELET	Guirec SCOLAN
	Odile HERVE	Joël PIRIOU
		Clet LE NORMAND
Absents excusés :		
Absents :		
Pouvoirs :		
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Odile HERVE	

N° 10.11.2025 remplacement des alarmes école Roger Mary

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux compétences du Conseil municipal ;

VU les obligations réglementaires incombant aux collectivités en matière de sécurité incendie et de prévention des intrusions dans les établissements scolaires ;

CONSIDÉRANT que l'école communale est actuellement équipée d'un système d'alarme incendie de **Type 4** ancien, présentant de fréquents dysfonctionnements, entraînant des interventions répétées au cours de l'année 2025 et qu'il convient de procéder au remplacement de cet équipement par un dispositif plus fiable et plus performant, garantissant la sécurité des élèves et du personnel ;

CONSIDÉRANT le **devis de l'entreprise CHUBB**, pour la fourniture et la pose d'une nouvelle alarme incendie Type 4, d'un montant de **1 538,90 € HT**, soit **1 846,68 € TTC** ;

CONSIDÉRANT par ailleurs que le Rectorat a demandé la mise en place d'un **système d'alarme « silencieuse » anti-intrusion**, basé sur un dispositif lumineux permettant l'alerte discrète des équipes pédagogiques en cas de risque ;

CONSIDÉRANT le **devis de l'entreprise Nice Solutions** d'un montant de **1 029,00 € HT**, soit **1 234,80 € TTC**, pour la fourniture et la pose de ce système ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212202832-20251127-10_11_2025-DE

APPROUVE le remplacement de l'actuelle alarme incendie par un équipement plus performant
RETIENT l'offre de l'entreprise **CHUBB** pour un montant de **1 846,68 € TTC** ;

APPROUVE l'installation d'un système d'alarme lumineuse anti-intrusion conformément aux préconisations du Rectorat ;

RETIENT le devis de l'entreprise **Nice Solutions** pour un montant de **1 234,80 € TTC** ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants, à engager les dépenses et à signer tout document nécessaire à l'exécution des travaux ;

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Claude PIRIOU,

MAIRIE DE SAINT-CLET 22260

La Secrétaire de séance,
Odile HERVE